# Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

## Rapport sur le rendement

### Pour la période se terminant le 31 mars 2014

La version originale a été signée par

L'honorable Chris Alexander
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 2014

N° de catalogue MQ1-3/2014F-PDF
ISSN 2368-2760

Ce document est disponible sur le site Web de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada à www.cisr-irb.gc.ca.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

# Table des matières

Avant-propos ..... i

Message du premier dirigeant ..... 1

SECTION I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation ..... 3
Profil de l'organisation ..... 3
Contexte organisationnel ..... 3
Dépenses réelles ..... 8
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental ..... 9
Tendances relatives aux dépenses de l'organisation ..... 10
Budget des dépenses par crédit voté ..... 11

SECTION II : Analyse des programmes ..... 13
Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ..... 13
Programme 1.1 : Protection des réfugiés ..... 13
Programme 1.2 : Appels des réfugiés ..... 16
Programme 1.3 : Enquêtes et contrôles des motifs de détention ..... 18
Programme 1.4 : Appels en matière d'immigration ..... 21
Services internes ..... 24

SECTION III : Renseignements supplémentaires ..... 29
Faits saillants des états financiers ..... 29
États financiers ..... 30
Tableaux de renseignements supplémentaires ..... 30
Dépenses fiscales et évaluations ..... 30

SECTION IV : Coordonnées de l'organisation ..... 31
Annexe : Définitions ..... 31
Notes de fin de document ..... 34

# Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des

documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

# Message du premier dirigeant

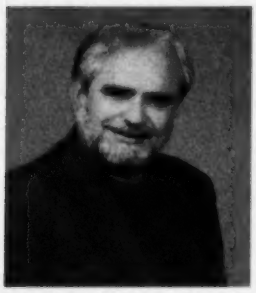

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur le rendement de 2013-2014* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). On y trouve une information complète sur le rendement et les réalisations de la CISR par rapport aux plans et aux priorités fixés pour 2013-2014.

La CISR est un tribunal indépendant chargé par le Parlement de régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié. Par le travail de ses quatre sections, soit la Section de la protection des réfugiés (SPR), la Section d'appel des réfugiés (SAR), la Section de l'immigration (SI) et la Section d'appel de l'immigration (SAI), la Commission contribue directement à la tradition humanitaire du Canada, à la sécurité du Canada et au respect de nos obligations internationales.

## MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

Le dernier exercice a marqué la première année complète d'activité de la Commission sous le régime de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés* et de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*. Tous les membres du personnel ont travaillé fort pour façonner la nouvelle CISR. Les dispositions des nouvelles lois ont été mises en œuvre comme il avait été prévu, et la Commission a conservé sa souplesse et sa capacité d'adaptation pour veiller à répondre aux réalités opérationnelles quotidiennes du nouveau système, lesquelles n'étaient pas toutes prévisibles avant l'entrée en vigueur des dispositions législatives.

En 2013-2014, nous avions pour priorités de tirer parti du succès de la mise en œuvre des nouvelles lois et de voir à ce que tous les cas soient réglés avec célérité et équité, tout en rendant des décisions de qualité dans chaque cas. La réduction de l'arriéré à la SPR (anciens cas) a aussi été une priorité clé au cours de l'exercice.

Grâce aux efforts déployés par tous les membres du personnel de la CISR, les priorités susmentionnées ont été respectées. Le rendement est demeuré élevé ou a augmenté de façon constante durant l'exercice, et la Commission a rendu des décisions équitables et d'une grande qualité. Les délais de traitement à la SPR ont été nettement plus courts que ce qu'ils étaient avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives. La CISR a aussi réussi à réduire de façon considérable le nombre de cas en instance à la SPR, lequel est passé de 27 900 cas à 15 200 du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

## ENVIRONNEMENT COMPLEXE

La Commission a toujours exercé ses activités dans un environnement complexe où elle n'a aucune prise sur le nombre ou le type de cas qui lui sont présentés ni sur le moment auquel elle les reçoit. L'exercice 2013-2014 n'a pas fait exception. Le nombre de cas reçus a été plus faible que celui prévu, surtout à la SPR et à la SAR, mais ils se sont révélés de plus en plus complexes dans les quatre sections. Parallèlement, la CISR a continué de mettre en œuvre des mesures d'économie importantes découlant du budget de 2012, lesquelles ont donné lieu à des économies d'environ 13 millions de dollars, ou 10 p. 100 de notre budget global.

Compte tenu de cet environnement, la Commission est devenue habile à harmoniser ses ressources pour répondre aux pressions internes et réagir aux fluctuations du nombre de demandes d'asile et d'appels. En raison du nombre inférieur de cas reçus à la SAR et à la SPR, la Commission a pu réaffecter des ressources :

- à l'initiative relative aux anciens cas afin de réduire l'arriéré de la SPR;
- en vue de fournir de façon continue du soutien et de la formation aux nouveaux décideurs;
- pour procéder aux premières réaffectations à la SAI au quatrième trimestre et pour établir un plan visant à permettre à la Section d'atteindre sa capacité maximale le plus rapidement possible afin de freiner, voire de juguler, l'allongement des délais de traitement.

La CISR a su fournir les meilleurs résultats qui soient pour les Canadiens et les personnes qui comparaissent devant nos quatre sections en rajustant constamment l'affectation des ressources à l'interne et en manœuvrant avec souplesse quant aux pressions et aux priorités clés. Nous avons également veillé à assurer une gestion financière prudente, conformément aux directives du Conseil du Trésor.

## DÉFIS À VENIR

Par l'intermédiaire de chacune de ses sections, la CISR s'efforcera de rendre une forme de justice plus simple, plus accessible et plus expéditive, tout en accordant autant d'attention à l'équité et à la justice naturelle. Nous comptons non seulement conserver cette réputation, mais l'affermir.

La seule certitude quant à l'avenir de la CISR, c'est l'évolution constante de son environnement. La CISR conservera donc son dynamisme, sa souplesse et sa capacité de s'adapter et de se réorienter selon la situation, ce qui nous permettra de gérer sainement nos ressources au nom de tous les Canadiens et de répondre aux besoins pressants des personnes qui comparaissent devant nos quatre sections.

La version originale a été signée par

Ken Sandhu
*Président par intérim*

# SECTION I
# Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

## PROFIL DE L'ORGANISATION

Ministre de tutelle : L'honorable Chris Alexander
Premier dirigeant : Ken Sandhu, président par intérim
Portefeuille ministériel : Citoyenneté et Immigration
Instruments habilitants : *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[1] (LIPR)
Année d'incorporation ou de création : 1989

## CONTEXTE ORGANISATIONNEL

### RAISON D'ÊTRE ET RESPONSABILITÉS

#### Mission

La mission de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) consiste à régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, au nom des Canadiens, les cas d'immigration et de statut de réfugié.

#### Mandat

**Section de la protection des réfugiés (SPR)**

- Statue sur les demandes d'asile
- Statue sur les demandes d'annulation de la qualité de réfugié
- Statue sur les demandes de perte de l'asile
- Statue sur les examens des risques avant renvoi (ERAR) (mise en vigueur reportée; cette activité entrera en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret)

**Section d'appel des réfugiés (SAR)**

- Instruit les appels interjetés contre certaines décisions de la SPR d'accueillir ou de rejeter une demande d'asile

**Section de l'immigration (SI)**

- Effectue des enquêtes sur des étrangers ou des résidents permanents qui demandent à entrer au Canada ou qui s'y trouvent déjà et seraient interdits de territoire
- Contrôle les motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration

**Section d'appel de l'immigration (SAI)**

- Instruit les appels interjetés contre le refus, par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), de demandes de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial
- Instruit les appels interjetés contre certaines mesures de renvoi prises à l'égard de résidents permanents, de réfugiés au sens de la Convention, d'autres personnes protégées et de titulaires d'un visa de résident permanent
- Instruit les appels interjetés par des résidents permanents au sujet desquels un agent de CIC, hors du Canada, a conclu qu'ils avaient manqué à l'obligation de résidence
- Instruit les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre des décisions rendues par la SI au terme d'une enquête

## Activités régionales

La CISR exerce ses activités dans trois bureaux régionaux, situés à Toronto (bureau régional du Centre), à Montréal (bureau régional de l'Est) et à Vancouver (bureau régional de l'Ouest). Le bureau régional du Centre est responsable de l'Ontario, sauf d'Ottawa; le bureau régional de l'Est, du Québec, d'Ottawa et des provinces de l'Atlantique; et le bureau régional de l'Ouest, des provinces de l'Ouest et des territoires du Nord. Les quatre sections tiennent des audiences dans ces bureaux régionaux, et elles sont appuyées par des services de greffe et un soutien organisationnel. La CISR a aussi des bureaux à Calgary et à Niagara Falls, où elle tient des audiences. Des audiences sont également tenues dans un petit nombre de bureaux itinérants. Les services internes et les services de soutien sont gérés au siège de la CISR, situé à Ottawa.

## Justice administrative

Par le travail de chaque section, la CISR s'efforce de rendre une forme de justice plus simple, plus accessible et plus expéditive que celle rendue par les cours de justice. Dans le cadre de ses procédures, la CISR applique les principes du droit administratif, dont ceux de la justice naturelle. Ses décisions sont rendues conformément à la loi, y compris à la *Charte canadienne des droits et libertés*. La CISR est résolue à faire preuve d'équité dans tous les aspects de son travail. Chaque cas est tranché selon son bien-fondé par des décideurs indépendants. La Commission respecte la dignité et la diversité des personnes qui comparaissent devant elle ainsi que leur expérience unique et parfois extrêmement traumatisante.

## Avantages pour les Canadiens

Les immigrants et les réfugiés ont toujours grandement contribué à la croissance et à l'essor du Canada. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens, de trois façons importantes :

- par le règlement des demandes d'asile et des appels en matière d'asile, elle veille à ce que le Canada accepte les personnes à protéger, conformément à ses obligations internationales et au droit canadien;
- par les enquêtes et les contrôles des motifs de détention, elle contribue à l'intégrité de notre système d'immigration, assure l'équilibre entre les droits de la personne eu égard aux étrangers ainsi qu'aux résidents permanents et la sécurité des Canadiens, et fait honneur à la réputation du Canada à l'égard de la justice et de l'équité;
- à titre de tribunal indépendant responsable du règlement des appels en matière de parrainage, des appels d'une mesure de renvoi et des appels sur l'obligation de résidence, elle aide à promouvoir la réunification des familles et à assurer la sécurité des Canadiens ainsi que l'intégrité du système canadien d'immigration.

La CISR contribue également, de façon générale, à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant le tissu social de notre pays ainsi qu'en reflétant et en réaffirmant les valeurs essentielles chères aux Canadiens, valeurs liées notamment au respect des droits de la personne, à la paix, à la sécurité et à la primauté du droit.

## RÉSULTAT STRATÉGIQUE ET ARCHITECTURE D'ALIGNEMENT DES PROGRAMMES

D'après le mandat qui lui est conféré par la loi et d'après son architecture d'alignement des programmes (AAP) approuvée pour la période de référence 2013-2014, la CISR a un seul résultat stratégique et quatre programmes principaux englobant la responsabilité de l'ensemble des décisions et des règlements du tribunal. Le cinquième programme, les Services internes, appuie les quatre autres et le résultat stratégique.

1. **Résultat stratégique** : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
   - **Programme 1.1** : Protection des réfugiés
   - **Programme 1.2** : Appels des réfugiés
   - **Programme 1.3** : Enquêtes et contrôles des motifs de détention
   - **Programme 1.4** : Appels en matière d'immigration
   - **Services internes**

# PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

| Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada | |
|---|---|
| **Priorité 1** | **Type** |
| Poursuivre la transition vers le nouveau système d'octroi de l'asile à la suite de la mise en œuvre de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*[i] (LMRER) et de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*[ii] (LVPSIC), tout en continuant de réduire le nombre de demandes d'asile en instance à l'entrée en vigueur des nouvelles lois. | Déjà établie |
| **Sommaire des progrès** | |
| Après la sanction royale de la LMRER et de la LVPSIC, la CISR a poursuivi la transition vers le nouveau système d'octroi de l'asile découlant de la mise en œuvre de ces lois, qui sont entrées en vigueur le 15 décembre 2012. Comme l'exercice 2013-2014 a été la première période de référence complète d'activité de la CISR sous le régime de ces lois, la Commission a continué à faire preuve de souplesse et de capacité d'adaptation afin de veiller à ce que les nouveaux processus, les systèmes et les ressources soient bien harmonisés pour répondre aux besoins opérationnels. Le délai moyen de traitement quant aux demandes d'asile est passé de presque deux ans avant la mise en œuvre à environ quatre mois pour les cas de la SPR visés par les exigences législatives liées aux délais. La Commission a veillé à la réduction continue du nombre d'anciens cas faisant partie de l'arriéré par la réaffectation de ressources, par exemple, en permettant à des décideurs nommés par décret n'ayant pas été affectés à une autre section de se concentrer sur le traitement efficace de ces demandes d'asile, ainsi qu'en permettant à des décideurs fonctionnaires de contribuer à l'initiative, selon la capacité de la section. Ces mesures ont permis de réduire le nombre d'anciennes demandes d'asile en instance, lequel est passé de 27 900 au début de l'exercice à 15 200 à la fin de mars. | |

| Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada | |
|---|---|
| **Priorité 2** | **Type** |
| Régler les cas en temps opportun tout en assurant la qualité et l'équité | Permanente |
| **Sommaire des progrès** | |
| Dans le cadre du nouveau système d'octroi de l'asile, la loi a imposé des délais pour l'instruction de nouveaux cas à la SPR et à la SAR. Pour respecter l'objet de la nouvelle loi, la Commission a continuellement rajusté ses processus, procédures et attentes en matière de charge de travail pour continuer de répondre aux exigences du nouveau système. Comme la majorité des décideurs étaient à la SPR depuis peu au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives, du perfectionnement professionnel soutenu était nécessaire pour accroître graduellement leur capacité et leur efficacité. De plus, la Commission a commencé à réaffecter des ressources pour veiller au règlement en temps opportun des appels en matière d'immigration et jeter les bases en vue de s'occuper du nombre croissant de cas en instance à la SAI et des délais de traitement qui s'allongent. La Commission a continué de promouvoir la grande qualité de ses audiences et de ses décisions par ses initiatives de mesure de la qualité. | |

| Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada | |
|---|---|
| **Priorité 3** | **Type** |
| Favoriser une organisation intégrée, flexible et capable de s'adapter qui attache de l'importance à ses gens | Permanente |
| **Sommaire des progrès** | |
| La CISR a continué d'assurer l'exercice cohérent d'une justice administrative de grande qualité dans un contexte changeant. En 2013-2014, les Services internes de la CISR ont répondu aux besoins en matière de soutien des quatre programmes du tribunal, y compris les activités appuyant la planification de la mise en œuvre du transfert de la responsabilité de la fonction relative à l'ERAR. La CISR a aussi continué de s'adapter aux changements découlant de la réforme du système d'octroi de l'asile et a géré de façon efficace le nombre de nouveaux cas reçus par les quatre sections et leur charge de travail. Elle a sans cesse mis en œuvre des améliorations, car elles étaient essentielles au succès du nouveau système. Dans le cadre de son engagement soutenu eu égard à la valorisation des personnes, un accent particulier a été mis sur les pratiques de gestion des ressources humaines (RH). | |

## ANALYSE DES RISQUES

### Principaux risques

| Risque | Stratégie d'atténuation du risque | Lien à l'AAP |
|---|---|---|
| **Réforme du système d'octroi de l'asile du Canada** : Le nouveau système d'octroi de l'asile est entré en vigueur le 15 décembre 2012 et a entraîné d'importantes modifications à la structure de la CISR ainsi qu'à ses délais et à la façon dont elle traite les demandes d'asile. L'exercice 2013-2014 a été la première période de référence complète d'activité de la CISR sous le régime du nouveau système d'octroi de l'asile. | Le dernier exercice financier a été marqué par l'accélération des activités liées au nouveau système ainsi que par la surveillance des risques inhérents à tout changement transformateur et par la réaction à ces risques. La CISR a sans cesse rajusté ses processus et procédures en vue d'accroître régulièrement sa capacité et son efficacité. | ▪ Protection des réfugiés<br>▪ Appels des réfugiés |
| **Nomination et renouvellement de mandat de décideurs** : Un effectif complet de décideurs nommés par décret et de décideurs fonctionnaires est essentiel pour atteindre les résultats attendus du programme. | Par des campagnes continues de recrutement de décideurs nommés par décret, le bassin contenait suffisamment de candidats qualifiés en vue d'une possible nomination ou d'un renouvellement de mandat par le gouverneur en conseil à la SAR et à la SAI.<br><br>Des décisions stratégiques ont été prises en temps opportun en vue de la réaffectation de décideurs nommés par décret afin de veiller à une augmentation graduelle du nombre de décideurs à la SAI ou à la SAR, selon les besoins opérationnels des sections, tout en veillant au règlement des anciens cas.<br><br>À la SPR et à la SI, les stratégies permanentes relatives à la dotation ont aidé au maintien d'un effectif suffisant de décideurs fonctionnaires. | ▪ Protection des réfugiés<br>▪ Appels des réfugiés<br>▪ Enquêtes et contrôles des motifs de détention<br>▪ Appels en matière d'immigration |
| **Anciens cas** : Au cours d'exercices antérieurs, un manque record de décideurs nommés par décret et un nombre croissant de cas reçus ont donné lieu à l'accumulation de demandes d'asile au-delà de la capacité financée de la CISR. | La CISR a continué à travailler à la réduction de l'arriéré en maintenant le plus grand nombre de décideurs nommés par décret possible à la SPR, en réaffectant des décideurs nommés par décret à la SAR ou à la SAI, selon les besoins, et en attribuant des anciens cas à la nouvelle SPR selon la capacité de la Section. Ces mesures ont permis de réduire l'arriéré, lequel est passé de 27 900 à 15 200 cas au cours de l'exercice. | ▪ Protection des réfugiés |

**RÉFORME DU SYSTÈME D'OCTROI DE L'ASILE DU CANADA.** L'exercice 2013-2014 a été une année de transformation au cours de laquelle la CISR a mis en œuvre des réformes importantes touchant sa structure, ses délais et la façon dont elle traite les demandes d'asile. Vu l'envergure de ces réformes, la CISR risquait de ne pas pouvoir atteindre les résultats qui respectent l'objet des dispositions de la LIPR liées aux réformes. Les données préliminaires confirment que la CISR a réussi la mise en œuvre des réformes; elle a été en mesure de réunir de nouveaux décideurs (dont 80 p. 100 étaient nouvellement arrivés au moment de l'entrée en vigueur), d'assurer du leadership et du soutien en matière de gestion des cas ainsi que de réduire de façon importante les délais moyens de traitement d'avant la réforme, de façon à ce qu'ils soient,

après la réforme, d'environ quatre mois. Il a fallu adapter continuellement le système durant cette période d'accélération des activités, car les attentes établies avant la réforme ont été mises à l'épreuve à la lumière de l'expérience pratique qui a suivi la réforme.

La CISR a mis en œuvre la SAR, qui est investie de pouvoirs étendus pour ce qui est d'examiner des décisions de la SPR. Le nombre d'appels a augmenté de façon progressive depuis la création de la Section. Par ses décisions, la SAR contribue à accroître la justesse du processus décisionnel en matière d'octroi de l'asile.

**NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DÉCIDEURS.** Pour régler les cas présentés devant elle, la CISR dépend de la nomination de décideurs et du renouvellement de leur mandat en temps opportun, par le gouverneur en conseil, à la SAR et à la SAI. En 2013-2014, des décisions stratégiques relatives à la réaffectation de décideurs nommés par décret au moment du renouvellement de leur mandat ont été prises en temps opportun pour veiller à une augmentation graduelle de l'effectif à la SAI ou à la SAR, selon les besoins opérationnels des sections. La CISR a également adopté des stratégies de dotation visant le maintien d'un effectif suffisant de décideurs fonctionnaires à la SPR et à la SI.

**ANCIENS CAS.** En s'appuyant sur un effectif de décideurs temporairement disponibles, la CISR a réaffecté les ressources internes en vue de réduire le nombre d'anciens cas faisant partie de l'arriéré, nombre qui est passé de 27 900, au début de l'exercice, à 15 200, à la fin de l'exercice.

# DÉPENSES RÉELLES

## RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (dollars)

| Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014 |
|---|---|---|---|---|
| 122 919 932 | 122 919 932 | 131 551 302 | 121 920 320 | (9 630 982) |

## RESSOURCES HUMAINES (équivalents temps plein [ETP])

| Prévu 2013-2014 | Réel 2013-2014 | Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014 |
|---|---|---|
| 1 090 | 997 | (93) |

## SOMMAIRE DU RENDEMENT BUDGÉTAIRE POUR LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET LES PROGRAMMES (dollars)

| Résultats stratégiques, programmes et Services internes | Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues | | | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | | 2013-2014 | 2012-2013 | 2011-2012 |
| Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada | | | | | | | | |
| Protection des réfugiés | 43 857 984 | 43 857 984 | 53 292 210 | 50 147 257 | 58 109 527 | 55 762 477 | 69 780 841 | 72 439 868 |
| Appels des réfugiés | 21 601 290 | 21 601 290 | 10 756 411 | 10 756 411 | 7 553 871 | 7 504 740 | 3 818 100 | 1 799 737 |
| Enquêtes et contrôles des motifs de détention | 10 003 527 | 10 003 527 | 10 008 164 | 8 804 159 | 13 430 414 | 12 366 193 | 11 078 782 | 11 534 614 |
| Appels en matière d'immigration | 17 875 798 | 17 875 798 | 17 883 497 | 17 883 497 | 17 659 977 | 12 516 921 | 14 521 651 | 16 482 553 |
| Total partiel | 93 338 599 | 93 338 599 | 91 940 282 | 87 591 324 | 96 753 789 | 88 150 331 | 99 199 014 | 102 256 752 |
| Services internes | 29 581 333 | 29 581 333 | 29 120 367 | 28 691 941 | 34 797 513 | 33 769 989 | 35 059 429 | 38 551 872 |
| TOTAL | 122 919 932 | 122 919 932 | 121 060 649 | 116 283 265 | 131 551 302 | 121 920 320 | 134 258 443 | 140 808 624 |

La baisse des dépenses réelles enregistrée de 2011-2012 à 2013-2014 est surtout liée à une baisse du financement temporaire visant à permettre à la CISR de mettre en œuvre le nouveau système d'octroi de l'asile.

# HARMONISATION DES DÉPENSES AVEC LE CADRE PANGOUVERNEMENTAL

## HARMONISATION DES DÉPENSES RÉELLES POUR 2013-2014 AVEC LE CADRE PANGOUVERNEMENTAL[iv] (dollars)

| Résultat stratégique et programmes | Secteur de dépenses | Résultat du gouvernement du Canada | Dépenses réelles 2013-2014 |
|---|---|---|---|
| Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada | | | |
| 1.1 Protection des réfugiés | Affaires internationales | Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international | 55 762 477 |
| 1.2 Appels des réfugiés | Affaires internationales | Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international | 7 504 740 |
| 1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention | Affaires sociales | Un Canada sécuritaire et sécurisé | 12 366 193 |
| 1.4 Appels en matière d'immigration | Affaires sociales | Un Canada sécuritaire et sécurisé | 12 516 921 |

## TOTAL DES DÉPENSES PAR SECTEUR DE DÉPENSES (dollars)

| Secteur de dépenses | Total des dépenses prévues | Total des dépenses réelles |
|---|---|---|
| Affaires économiques | s.o. | s.o. |
| Affaires sociales | 27 789 325 | 24 883 114 |
| Affaires internationales | 65 459 274 | 63 267 217 |
| Affaires gouvernementales | s.o. | s.o. |

## TENDANCES RELATIVES AUX DÉPENSES DE L'ORGANISATION

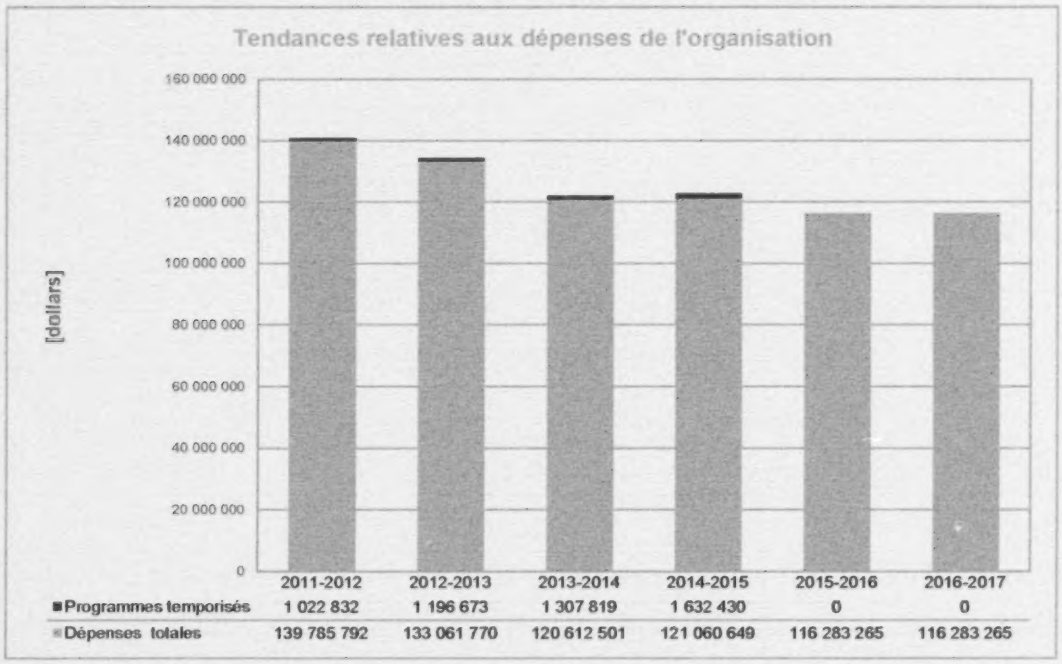


Le total des dépenses était supérieur en 2011-2012 et en 2012-2013 surtout en raison d'activités liées à la mise en œuvre du nouveau système d'octroi de l'asile. Le financement temporisé représente du financement, prenant fin en 2014-2015, lié aux cas comportant des renseignements devant être protégés au titre de la section 9 de la LIPR.

## BUDGET DES DÉPENSES PAR CRÉDIT VOTÉ

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de la CISR, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014*[v] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# SECTION II
# Analyse des programmes

## RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

### MESURE DU RENDEMENT

| Indicateur de rendement | Cible | Résultat réel |
|---|---|---|
| Pourcentage des décisions de la CISR annulées par la Cour fédérale | Moins de 1 % | 0,7 % |

(Cet indicateur de qualité est utilisé en plus des indicateurs décrits dans les programmes.)

#### FAITS SAILLANTS POUR 2013-2014

- LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE A ÉTÉ ATTEINT.
- LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES ORGANISATIONNELLES ÉTAIENT AXÉES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU SYSTÈME D'OCTROI DE L'ASILE ET SUR LA RÉDUCTION DU NOMBRE D'ANCIENS CAS À LA SPR.
- LA CISR A DONC CONTINUÉ DE VEILLER À CE QUE LES PROCESSUS ET LES RESSOURCES SOIENT BIEN HARMONISÉS AVEC SES BESOINS OPÉRATIONNELS ET À CE QU'ILS Y RÉPONDENT DE FAÇON EFFICACE.
- COMME L'EXERCICE 2013-2014 A ÉTÉ LA PREMIÈRE ANNÉE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ SOUS LE RÉGIME DES NOUVELLES LOIS, LA CISR A CONTINUÉ DE FAIRE PREUVE DE SOUPLESSE ET DE CAPACITÉ D'ADAPTATION AFIN D'ASSURER LA RÉUSSITE DE SES EFFORTS, AU FUR ET À MESURE QUE LES NOUVEAUX PROCESSUS ET SYSTÈMES ÉTAIENT MIS EN OPÉRATION.
- 46 800 CAS ONT ÉTÉ RÉGLÉS.
- MOINS DE 0,7 P. 100 DES DÉCISIONS ONT ÉTÉ ANNULÉES PAR LA COUR FÉDÉRALE.

## PROGRAMME 1.1 : PROTECTION DES RÉFUGIÉS

#### DESCRIPTION

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce le **programme Protection des réfugiés** de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et l'examen des risques avant renvoi de personnes frappées d'une mesure de renvoi.

Pour de plus amples renseignements sur la SPR, consultez le www.cisr-irb.gc.ca/fra/refcladem/pages/rpdspr.aspx.

### FAITS SAILLANTS POUR 2013-2014

- 10 700 NOUVELLES DEMANDES D'ASILE ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES, ET 8 000 DEMANDES D'ASILE ONT ÉTÉ RÉGLÉES.
- 13 000 ANCIENS CAS ONT ÉTÉ RÉGLÉS, ET 15 200 DEMANDES D'ASILE ÉTAIENT EN INSTANCE À LA FIN DE L'EXERCICE.
- EN TOUT, 21 000 DEMANDES D'ASILE ONT ÉTÉ RÉGLÉES EN 2013-2014.

## RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (dollars)

| Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014 |
|---|---|---|---|---|
| 43 857 984 | 43 857 984 | 58 109 527 | 55 762 477 | (2 347 050) |

## RESSOURCES HUMAINES (ETP)

| Prévu 2013-2014 | Réel 2013-2014 | Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014 |
|---|---|---|
| 465 | 512 | 47 |

## RÉSULTATS DU RENDEMENT

| Résultats attendus | Indicateurs de rendement | Cibles | Résultats réels |
|---|---|---|---|
| Audiences équitables et ciblées | La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une procédure équitable et ciblée | 2,0 | 2,7 |
| Décisions claires, complètes et concises | La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une décision de qualité | 2,0 | 2,6 |
| Décisions rendues en temps opportun | Pourcentage de demandes d'asile à l'égard de pays d'origine désignés (POD) qui sont présentées dans un bureau intérieur et tranchées dans les 25 premiers jours du délai de 30 jours prévu pour la première audience | 60 % | 33 % |
| | Pourcentage de demandes d'asile à l'égard de POD qui sont présentées à un point d'entrée et tranchées dans les 25 premiers jours du délai de 45 jours prévu pour la première audience | 70 % | 38 % |
| | Pourcentage de demandes d'asile à l'égard de pays autres que des POD qui sont présentées dans un bureau intérieur ou à un point d'entrée et tranchées dans les 25 premiers jours du délai de 60 jours prévu pour la première audience | 80 % | 49 % |

## ANALYSE DU RENDEMENT ET LEÇONS RETENUES

Durant l'exercice 2013-2014, la SPR a continué de modifier ses processus, procédures et attentes en matière de charge de travail pour continuer de répondre aux exigences du nouveau système. L'introduction de délais réglementaires quant aux audiences relatives aux demandes d'asile a nécessité des changements profonds dans la façon de travailler des décideurs et du personnel de soutien de la SPR. L'environnement de la SPR a continué d'évoluer, et il s'est révélé très différent de la réalité, des tendances et des attentes en matière de prévisions qui existaient avant le 15 décembre 2012. Par exemple, les variables suivantes ont eu une incidence sur le rendement de la SPR lié aux décisions rendues en temps opportun :

- plus de 80 p. 100 de l'effectif des décideurs à la SPR était nouveau à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives, et ces décideurs ont eu besoin de perfectionnement professionnel soutenu pour augmenter de façon constante leur capacité et leur efficacité au cours de l'année;
- les délais relatifs à l'instruction des demandes d'asile ont eu pour effet de diminuer d'une certaine façon la capacité de la SPR de réaliser des gains d'efficacité, par exemple, la capacité de permettre aux décideurs d'acquérir une spécialité géographique;
- au départ, un nombre considérable d'audiences ont été retardées en raison de retards dans la réception de confirmation du contrôle de sécurité préliminaire (CSP); à la fin de la période de référence, la situation s'était améliorée, mais il y a encore des retards attribuables au manque de CSP;
- il y a eu une légère hausse du nombre de demandes d'annulation de la qualité de réfugié et une importante augmentation du nombre de demandes relatives à la perte de l'asile, ainsi qu'une hausse importante du nombre d'interventions du ministre en raison de la mise en œuvre du projet pilote de CIC sur les interventions et les examens ministériels;
- en prévision d'une très faible proportion des demandes d'asile à l'égard de pays autres que des POD, une cible de rendement particulièrement élevée avait été établie pour ces cas.

Malgré l'ampleur des défis, la SPR a continué à se concentrer sur l'augmentation de son rendement et sur le fait de rendre des décisions en temps opportun, c'est-à-dire afficher un délai moyen de traitement d'environ quatre mois, comparativement à un délai moyen de presque deux ans avant la mise en œuvre. L'impartialité du processus décisionnel, l'indépendance des décideurs de la Section et les questions de justice naturelle et d'équité sont demeurées primordiales. La SPR a aussi consacré une énergie considérable à planifier la mise en œuvre du transfert à la CISR de la fonction relative à l'ERAR.

Grâce à son initiative relative aux anciens cas et à la réaffectation de ressources, la CISR a été en mesure de réduire considérablement le nombre des anciens cas faisant partie de l'arriéré de la SPR, qui est passé de 27 900 en avril 2013 à 15 200 à la fin de la période de référence. Les décideurs nommés par décret qui n'avaient pas été affectés à une autre section se sont concentrés sur le traitement efficace de ces cas, tandis que les décideurs fonctionnaires ont contribué à l'initiative relative aux anciens cas selon la capacité de la Section. Il est de plus en plus difficile de réduire davantage l'arriéré des anciens cas étant donné que l'effectif des décideurs nommés par décret pouvant instruire uniquement ces cas diminue à mesure que le mandat de ces décideurs

prend fin. Des décideurs fonctionnaires peuvent aussi instruire ces cas, mais les nouveaux cas déférés sont mis au rôle de façon prioritaire en raison des délais réglementaires. De plus, une série d'autres types de cas, comme les cas renvoyés par la SAR ou par la Cour fédérale ainsi que les demandes d'annulation ou de perte de l'asile, est prise en compte pour établir les priorités en matière de mise au rôle afin de veiller à ce que les décisions soient rendues en temps opportun.

### Rendement : Protection des réfugiés

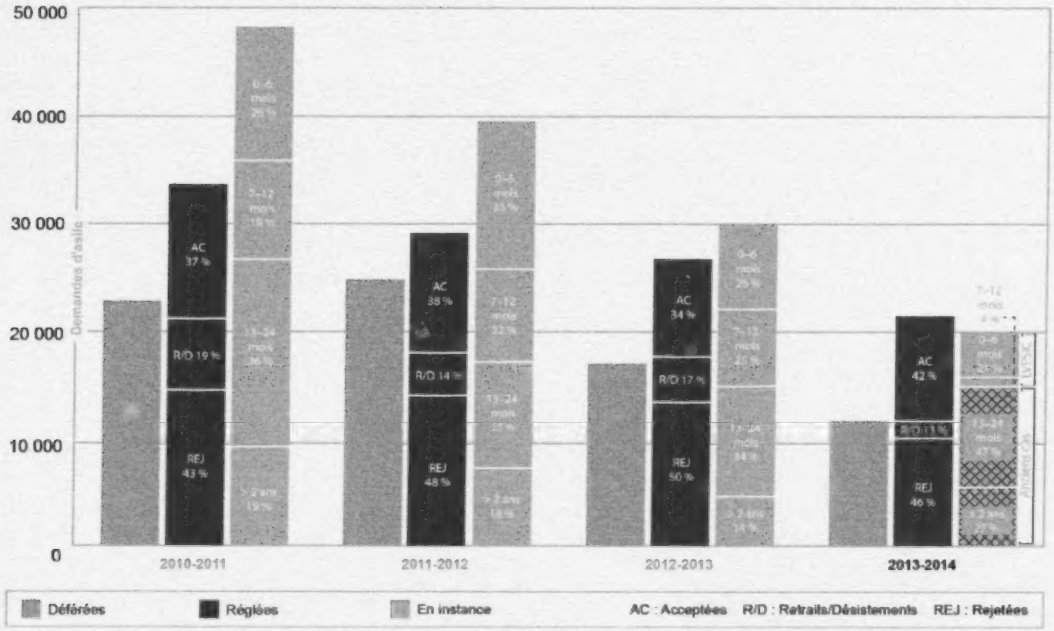


*Note : Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 %.*

# PROGRAMME 1.2 : APPELS DES RÉFUGIÉS

## DESCRIPTION

La Section d'appel des réfugiés (SAR) exerce le **programme Appels des réfugiés** de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels interjetés contre une décision de la SPR relative à une demande d'asile.

Pour de plus amples renseignements sur la SAR, consultez le www.cisr-irb.gc.ca/fra/refapp/pages/radsar.aspx.

## FAITS SAILLANTS POUR 2013-2014

- **1 700 APPELS ONT ÉTÉ INTERJETÉS.**
- **1 100 APPELS ONT ÉTÉ RÉGLÉS.**

## RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (dollars)

| Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014 |
|---|---|---|---|---|
| 21 601 290 | 21 601 290 | 7 553 871 | 7 504 740 | (49 131) |

## RESSOURCES HUMAINES (ETP)

| Prévu 2013-2014 | Réel 2013-2014 | Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014 |
|---|---|---|
| 170 | 62 | (108) |

## RÉSULTATS DU RENDEMENT

| Résultat attendu | Indicateurs de rendement | Cibles | Résultats réels |
|---|---|---|---|
| Audiences équitables et ciblées | La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une procédure équitable et ciblée | 2,0 | Des cibles en matière de rendement ont été établies pour ce nouveau programme. La validation et la production de rapports débuteront en 2014-2015. |
| Décisions claires, complètes et concises | La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une décision de qualité | 2,0 | |
| Décisions rendues en temps opportun | Pourcentage des décisions rendues dans les 90 jours suivant la date à laquelle l'appel est interjeté et mis en état dans les cas où aucune audience n'est tenue | 80 % | 97 % |

## ANALYSE DU RENDEMENT ET LEÇONS RETENUES

L'exercice 2013-2014 a marqué la première année complète d'activité de la SAR. La LMRER et la LVPSIC sont entrées en vigueur le 15 décembre 2012, mais les premiers appels ont été interjetés seulement à la fin de 2012-2013. L'exercice a donc fait l'objet d'une surveillance continue qui a donné lieu à des ajustements et à des améliorations en vue de maintenir la qualité et l'uniformité ainsi que d'augmenter l'efficacité. Le nombre de cas reçus à la SAR a été inférieur aux prévisions, ce qui a donc donné lieu à un ajustement de son effectif de décideurs nommés par décret. La stratégie décisionnelle de la SAR a continué d'évoluer pour répondre aux exigences liées à la complexité de sa charge de travail. Il convient de noter que la SAR peut casser la décision de la SPR, renvoyer l'affaire à la SPR ou encore y substituer la décision qui aurait dû être rendue. La SAR a exercé ce pouvoir au cours de l'exercice visé par le présent rapport.

En raison de la nouveauté et de la complexité de la charge de travail, le perfectionnement professionnel à l'échelle nationale est demeuré une priorité. La SAR a rendu des décisions de qualité en temps opportun et a été en mesure d'atteindre les cibles en matière de rendement

relatives aux décisions rendues dans les délais réglementaires prévus dans le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Le pourcentage des décisions rendues dans les 90 jours suivant la date à laquelle l'appel a été interjeté et mis en état dans les cas où aucune audience n'est tenue était de 97 p. 100.

La Section a élaboré un programme de diffusion externe et a commencé à publier les motifs de ses décisions dans les deux langues officielles. L'exercice a aussi été une période d'apprentissage pour les conseils. La SAR a saisi cette occasion pour expliquer ses règles et ses politiques aux intervenants ainsi que pour adapter et simplifier ses processus.

### Rendement : Appels des réfugiés

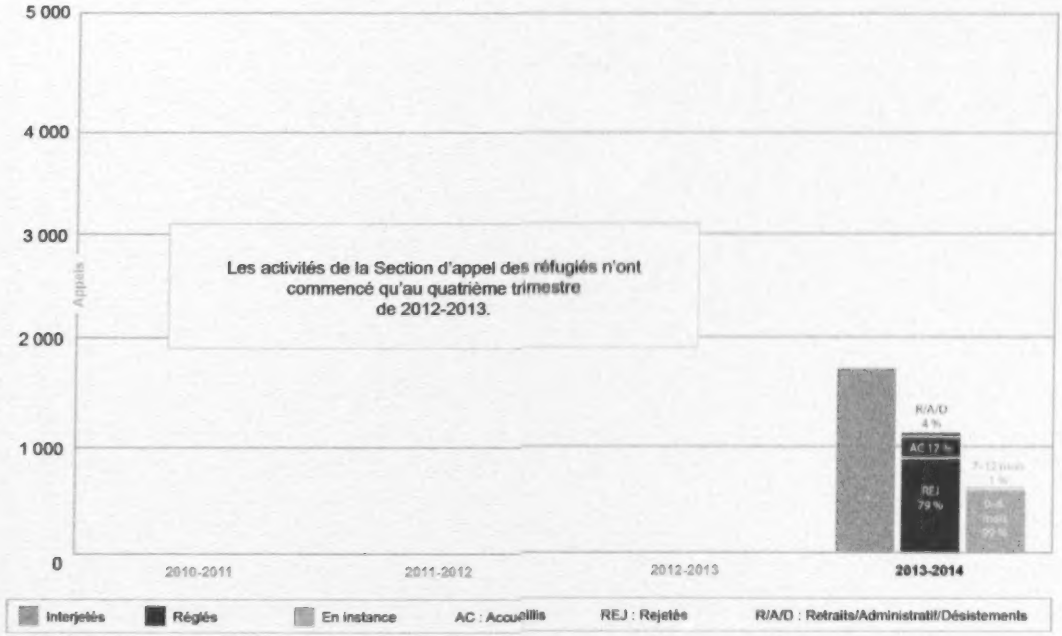


## PROGRAMME 1.3 : ENQUÊTES ET CONTRÔLES DES MOTIFS DE DÉTENTION

#### DESCRIPTION

La Section de l'immigration (SI) exerce le **programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention**. Elle rend des décisions de qualité et règle autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne les étrangers ou les résidents permanents qui seraient interdits de territoire au Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et les étrangers ou les résidents permanents qui sont détenus en vertu de la LIPR.

Pour de plus amples renseignements sur la SI, consultez le www.cisr-irb.gc.ca/fra/detention/pages/idsi.aspx.

### FAITS SAILLANTS POUR 2013-2014

- 1 900 ENQUÊTES ONT ÉTÉ RÉGLÉES, NOMBRE QUI EST INFÉRIEUR AUX 2 700 ENQUÊTES PRÉVUES, ÉTANT DONNÉ QUE LE NOMBRE DE CAS REÇUS A ÉTÉ PLUS FAIBLE QUE CELUI PRÉVU.
- 16 700 CONTRÔLES DES MOTIFS DE DÉTENTION ONT ÉTÉ RÉGLÉS, NOMBRE QUI EST INFÉRIEUR AUX 17 000 CONTRÔLES PRÉVUS.

## RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (dollars)

| Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014 |
|---|---|---|---|---|
| 10 003 527 | 10 003 527 | 13 430 414 | 12 366 193 | (1 064 221) |

## RESSOURCES HUMAINES (ETP)

| Prévu 2013-2014 | Réel 2013-2014 | Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014 |
|---|---|---|
| 85 | 89 | 4 |

## RÉSULTATS DU RENDEMENT

| Résultat attendu | Indicateurs de rendement | Cibles | Résultats réels |
|---|---|---|---|
| Audiences équitables et ciblées | La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une procédure équitable et ciblée | 2,0 | 2,1 |
| Décisions claires, complètes et concises | La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une décision de qualité | 2,0 | 2,1 |
| Décisions rendues en temps opportun | Pourcentage de contrôles des motifs de détention terminés dans les délais prévus par la loi | 96 %[1] | 98 % |
| | Pourcentage d'enquêtes réglées dans un délai de six mois | 86 %[2] | 91 % |

[1] Des facteurs ne dépendant pas de la CISR, comme l'interdiction d'accès aux prisons, empêchent d'atteindre un taux de conformité de 100 p. 100.

[2] Les contrôles des motifs de détention ont priorité sur les enquêtes en raison des délais prévus par la loi. Le nombre de cas déférés par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) influera sur la capacité de la SI de tenir des enquêtes.

## ANALYSE DU RENDEMENT ET LEÇONS RETENUES

Malgré la baisse de cas reçus en 2013-2014, le nombre de cas déférés pour enquête et contrôle des motifs de détention est demeuré élevé, comparativement aux années précédentes. Le nombre de cas réglés par la Section se rapprochait du nombre de cas déférés pour enquête et contrôle des motifs de détention. Le contexte opérationnel de la SI et les cas qu'elle tranche sont de plus en plus complexes, ce qui a exigé une coordination accrue. La Section a tranché un nombre accru de cas concernant des questions complexes liées à des organisations criminelles et à des questions juridiques inédites. La SI a dû composer avec beaucoup de contraintes opérationnelles, y compris le nombre d'audiences tenues dans des bureaux itinérants et l'intégration des processus opérationnels dans un nouveau système informatisé de suivi des cas. La SI est demeurée déterminée à maintenir une productivité élevée et à rendre des décisions de qualité en temps opportun. Ces résultats traduisent un effectif bien formé et dévoué ainsi qu'une bonne coordination entre les services de greffe et les décideurs. La Section a concentré ses efforts sur le renforcement des modèles d'audiences dans les bureaux itinérants, secteur où son attention continuera d'être nécessaire.

### Rendement : Contrôles des motifs de détention

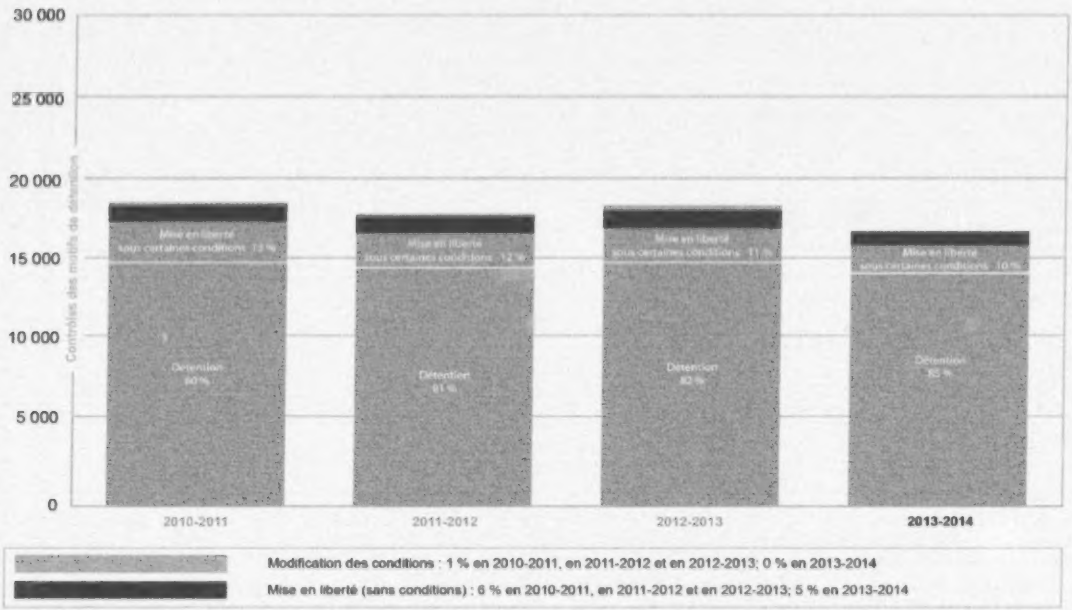


*Nota : Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 %.*

### Rendement : Enquêtes

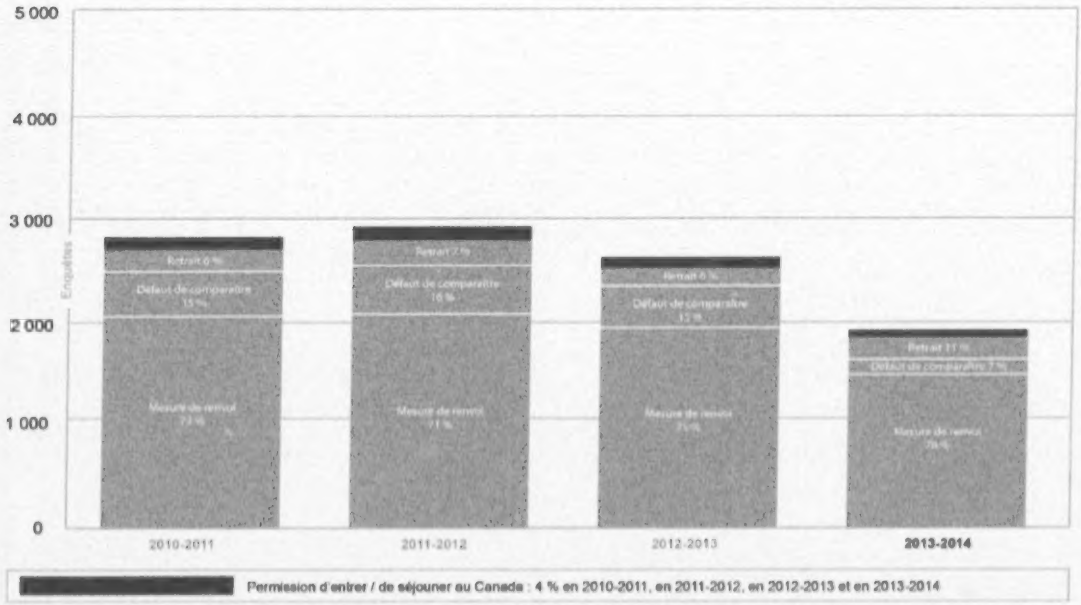


*Nota : Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 %.*

# PROGRAMME 1.4 : APPELS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

## DESCRIPTION

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce le **programme Appels en matière d'immigration**. Elle rend des décisions de qualité et règle autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes de parrainage refusées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada; certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent; les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels il a été conclu qu'ils n'ont pas rempli leur obligation de résidence; les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Pour de plus amples renseignements sur la SAI, consultez le www.cisr-irb.gc.ca/fra/immapp/pages/iadsai.aspx.

## FAITS SAILLANTS POUR 2013-2014

- **5 800 APPELS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ONT ÉTÉ INTERJETÉS.**
- **6 100 APPELS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ONT ÉTÉ RÉGLÉS OU UN SURSIS A ÉTÉ ACCORDÉ.**
- **LE NOMBRE D'APPELS EN INSTANCE EST DEMEURÉ STABLE À 10 300.**

## RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (dollars)

| Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014 |
|---|---|---|---|---|
| 17 875 798 | 17 875 798 | 17 659 977 | 12 516 921 | (5 143 056) |

## RESSOURCES HUMAINES (ETP)

| Prévu 2013-2014 | Réel 2013-2014 | Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014 |
|---|---|---|
| 125 | 109 | (16) |

## RÉSULTATS DU RENDEMENT

| Résultat attendu | Indicateurs de rendement | Cibles | Résultats réels |
|---|---|---|---|
| Audiences équitables et ciblées | La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une procédure équitable et ciblée | 2,0 | 2,7 |
| Décisions claires, complètes et concises | La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une décision de qualité | 2,0 | 3,0 |
| Décisions rendues en temps opportun | Pourcentage d'appels réglés par rapport aux appels interjetés | 80 % | 97 % |

## ANALYSE DU RENDEMENT ET LEÇONS RETENUES

Le programme Appels en matière d'immigration est complexe et de nature contradictoire qui comprend des activités de prise de décision, gérées par des décideurs nommés par décret, ainsi que des activités de règlement anticipé, gérées par des fonctionnaires, soit des agents de règlement anticipé (ARA).

Les activités de règlement anticipé comprennent la catégorisation de tous les appels à la SAI, qui est effectuée par les ARA. Le volet principal de règlement regroupe le processus d'audience, les processus d'instruction sur dossier, le processus de règlement rapide informel (RRI) et les conférences du mode alternatif de règlement des litiges (MARL). Les ARA déterminent les cas pouvant faire l'objet d'un possible règlement anticipé et ils ont la responsabilité de mener les conférences du MARL, où les appels sont souvent réglés sans qu'il soit nécessaire de tenir une audience devant un décideur.

En 2013-2014, 5 600 appels ont été réglés, et plus de 500 sursis ont été accordés, ce qui représente 6 100 appels terminés. Un total de 400 appels ont été réglés par le MARL, soit une diminution de 22 p. 100 comparativement à la période de référence antérieure.

En 2013-2014, 5 800 appels ont été interjetés à la SAI, total qui était quelque peu inférieur aux 6 000 appels prévus. Le nombre de cas en instance à la fin de la période de référence, qui devait être d'environ 11 400 selon les prévisions initiales, était de 11 900. Comme 1 600 de ces cas étaient des appels d'une mesure de renvoi faisant l'objet d'un sursis, le nombre réel de cas en instance était d'environ 10 300.

Le nombre moyen de décideurs qui composent l'effectif à la SAI s'élevait à 27, ce qui représente une baisse de 4 p. 100 comparativement à l'exercice précédent. L'effectif complet à la SAI compte 37 décideurs. Malgré l'effectif réduit de décideurs à la SAI, celle-ci a maintenu un taux élevé de règlement d'appels. En 2013-2014, le délai moyen de traitement a augmenté (passant de 13,9 à 15,4 mois), ce qui s'explique à la fois par la réduction de l'effectif des décideurs et par la réduction marquée du recours au MARL pour le règlement des appels. À la fin de 2013-2014, la CISR a commencé à réaffecter des ressources pour veiller au règlement en temps opportun des appels en matière d'immigration et pour jeter les bases en vue de s'attaquer à l'arriéré des cas en instance à la SAI et aux délais de traitement qui s'allongent.

Au cours de la période de référence, la SAI a adopté des stratégies de règlement anticipé pour gérer les appels en instance. En outre, le conseil du ministre a participé à des audiences relatives à certains types d'appels par des observations écrites. Les cadres supérieurs de la SAI ont rencontré les groupes d'intervenants externes pour cerner de nouvelles occasions et collaborer pour mettre en œuvre un programme efficace, comme l'élaboration d'initiatives visant le règlement anticipé d'appels et d'autres stratégies d'ordre procédural pour aborder les problèmes liés aux cas en instance.

La SAI a rencontré, dans tous les bureaux régionaux, les cadres supérieurs de l'ASFC afin d'encourager l'ASFC à rétablir les niveaux de ressources normaux pour répondre aux besoins du programme de la SAI. Le travail entrepris avec l'ASFC sur les stratégies de gestion des cas se poursuit, comme toujours, pour respecter l'indépendance décisionnelle des décideurs de la SAI.

### Rendement : Appels en matière d'immigration

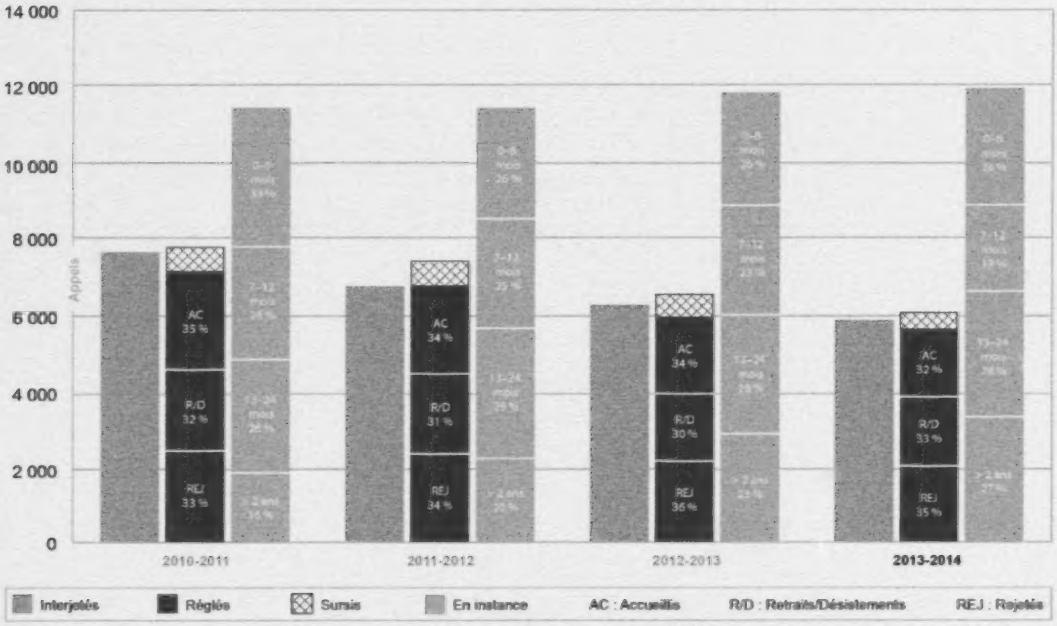


*Nota : Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 %.*

# SERVICES INTERNES

## DESCRIPTION

Les **Services internes** sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation, et non celles fournies à un programme particulier.

## FAITS SAILLANTS POUR 2013-2014

- **LA PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DE LA FONCTION RELATIVE À L'ERAR S'EST POURSUIVIE.**
- **LE PROCESSUS OPÉRATIONNEL COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES A ÉTÉ ENTIÈREMENT MIS EN ŒUVRE.**
- **LA NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SYSTÈME FINANCIER A ÉTÉ MISE EN ŒUVRE.**
- **LES PROCESSUS FINANCIERS ONT ÉTÉ HARMONISÉS.**
- **LA PLANIFICATION LIÉE AUX *NORMES D'AMÉNAGEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA RELATIVES À L'INITIATIVE MILIEU DE TRAVAIL 2.0* A COMMENCÉ.**

## RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (dollars)

| Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014 |
|---|---|---|---|---|
| 29 581 333 | 29 581 333 | 34 797 513 | 33 769 989 | (1 027 524) |

## RESSOURCES HUMAINES (ETP)

| Prévu 2013-2014 | Réel 2013-2014 | Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014 |
|---|---|---|
| 245 | 225 | (20) |

## ANALYSE DU RENDEMENT ET LEÇONS RETENUES

**GESTION ET SURVEILLANCE.** La Direction générale des politiques, de la planification et des recherches (DGPPR) a été créée pour favoriser la synergie et l'efficacité au sein des divers programmes, sections et ressources de la CISR. Grâce à l'intégration des fonctions de planification stratégique et d'analyse, la DGPPR a été en mesure de réagir aux tendances et aux nouveaux enjeux liés à l'immigration et aux réfugiés ainsi que d'harmoniser continuellement ses politiques relatives aux programmes, à la gestion des cas et à la recherche pour qu'elles appuient toutes un processus décisionnel efficace et équitable. Pour gérer le rendement à la CISR, la DGPPR a prévu et mis en œuvre des évaluations ciblées et des améliorations au système de mesure des résultats quantitatifs et qualitatifs. Elle a aussi collaboré avec les organismes centraux et les organismes du portefeuille afin d'élaborer des politiques et des processus législatifs et réglementaires en matière d'immigration et de réfugiés ainsi que de répondre aux exigences en matière de surveillance, tout en respectant l'indépendance institutionnelle de la CISR. La DGPPR a continué à mener ses initiatives de transformation allégées, lesquelles ont donné lieu à des schémas détaillés de la chaîne de valeur et à des activités d'amélioration soutenues dans les sections et les bureaux régionaux de la CISR.

**COMMUNICATIONS.** En 2013-2014, la CISR a collaboré avec des partenaires clés, des intervenants nationaux et internationaux ainsi que le public pour sensibiliser les auditoires externes eu égard aux changements d'ordre opérationnel apportés au système d'octroi de l'asile à la suite de l'entrée en vigueur de la LMRER et de la LVPSIC. La sensibilisation a eu lieu au moyen d'activités de communications stratégiques et de relations avec les médias ainsi que d'un certain nombre d'initiatives relatives à la diffusion externe et aux relations avec les intervenants, tant au Canada qu'à l'étranger, notamment deux réunions du Comité consultatif sur les pratiques et les procédures du président. De plus, la CISR continue de maintenir des liens étroits avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, tant au Canada qu'à son bureau principal situé à Genève, afin de communiquer des renseignements et des pratiques exemplaires.

**SERVICES JURIDIQUES.** Les Services juridiques fournissent du soutien et de l'orientation à toutes les sections, y compris en ce qui a trait à la formation et à l'encadrement des nouveaux décideurs et des décideurs réaffectés à une autre section. Pour appuyer la qualité du processus décisionnel de la CISR, ils ont fourni un suivi accru des décisions de la CISR examinées par les tribunaux. Les Services juridiques ont continué à fournir des avis et de l'orientation à l'égard de tous les dossiers de l'organisation, dont les RH, l'approvisionnement, la gouvernance et les questions liées à la mise en œuvre de la réforme. De plus, les Services juridiques ont offert un soutien juridique relatif à la gestion des cas complexes portant sur des renseignements classifiés liés à la sécurité nationale ou à la criminalité.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.** En 2013-2014, la priorité de l'équipe des RH de la CISR était de continuer à veiller à ce que la CISR demeure une organisation intégrée, flexible et capable de s'adapter. Une attention particulière a été portée au mieux-être des employés pendant cette période de réaménagement des effectifs et du milieu de travail. De plus, les RH ont assuré des services de soutien adéquats aux quatre programmes du tribunal ainsi que le respect des besoins en matière d'apprentissage et de formation. En même temps, la demande soutenue de services relatifs aux RH dans le cadre de la nouvelle organisation a été surveillée, les lacunes en matière de services ont été déterminées, et des initiatives de modernisation des services de RH ont été mises en œuvre en vue d'élaborer un modèle adéquat quant à la prestation des services de RH.

**GESTION FINANCIÈRE.** En 2013-2014, la CISR a fait la transition vers un nouveau système financier, suivant la norme du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) concernant le système financier. Le nouveau système est entré en vigueur le 1er avril 2014, et les services sont offerts selon une entente de service interorganisationnelle. Il s'agit d'une approche qui tire parti de l'infrastructure existante en vue de réaliser des économies d'échelle quant aux fonctions administratives. Le nouveau système a permis à la CISR d'adopter les processus opérationnels normalisés du SCT dans le cadre de l'approvisionnement en biens et services.

**GESTION DE L'INFORMATION.** En 2013-2014, la CISR a continué à mettre l'accent sur l'harmonisation avec le nouveau modèle de service du gouvernement pour la sous-traitance de l'entreposage des documents et les services d'extraction. Elle a établi des services de recouvrement de coûts de Bibliothèque et Archives Canada liés à la disposition de ressources documentaires. La Commission a amélioré son programme de gestion de l'information (GI) en terminant plusieurs projets clés fondamentaux qui sont définis dans ses plans d'action liés au cadre de GI. La CISR a établi une structure de gouvernance relative à la GI, a dressé une liste complète de ses dépôts d'information, a déterminé ses ressources documentaires à valeur opérationnelle (RDVO) et a établi un profil de risque relatif à la protection de ces ressources. La Commission a étudié des options pour l'introduction d'un dépôt de documents électroniques, ce qui a donné lieu à un rapport d'état final se rapportant au projet GCDOCS et à un rapport sur la mise en œuvre des options.

**TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION.** La CISR a collaboré étroitement avec son équipe fonctionnelle, CIC et l'ASFC pour recueillir et documenter les exigences en matière de technologie de l'information (TI) à l'appui des nouvelles lois. Un plan de gestion de projet comprenant un calendrier de mise en œuvre a été approuvé par toutes les parties. Une mise à jour corrective des applications de NOVA a été effectuée pour respecter les priorités opérationnelles. En collaboration avec les partenaires de CIC, la Commission s'est préparée à mettre le Système de soutien des opérations des bureaux locaux hors service. La CISR a travaillé étroitement avec Services partagés Canada dans le cadre de l'Initiative de transformation des services de courriel et a créé un plan de projet détaillé à cet égard. La CISR a été proactive dans l'élaboration d'une stratégie de communication et la diffusion de documents en préparation à la migration vers ces services de courriel.

**APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES BIENS.** En 2013-2014, de nouvelles exigences en matière de déclarations de marchés ont été mises en œuvre, conformément aux directives du SCT. La CISR a amélioré son processus de gouvernance grâce à un suivi accru de la part du Comité d'examen des marchés. Les processus d'approvisionnement et d'attribution de marchés ont été normalisés au sein de l'organisation au moyen d'améliorations apportées au système financier. De plus, un module d'approvisionnement et de passation de marché a été lancé, ce qui a amélioré la répartition des tâches et la recherche d'information.

**LOCAUX.** En 2013-2014, la CISR a commencé à appliquer, à son siège à Ottawa, les *Normes d'aménagement du gouvernement du Canada relatives à l'initiative Milieu de travail 2.0*, comme il est prescrit dans le budget de 2012. Au printemps 2015, au terme du projet, la CISR aura ainsi réduit de 20 p. 100 l'espace qu'elle occupe à son siège, ce qui se traduit par des économies à long terme pour le gouvernement en coûts de locaux.

# SECTION III
# Renseignements supplémentaires

## FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
### ÉTAT CONDENSÉ DES OPÉRATIONS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE DE L'ORGANISATION
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (dollars)

| | Résultats attendus 2013-2014 | Résultats réels 2013-2014 | Résultats réels 2012-2013 | Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014) | Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013) |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des charges | 151 356 000 | 144 961 000 | 153 858 000 | (6 395 000) | (8 897 000) |
| Total des revenus | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 151 356 000 | 144 961 000 | 153 858 000 | (6 395 000) | (8 897 000) |
| Situation financière nette de l'organisation | 1 156 000 | 5 803 000 | 6 425 000 | 4 647 000 | (622 000) |

La baisse du total des charges pour 2013-2014 est principalement attribuable à la fin du financement temporaire lié à la mise en œuvre du nouveau système d'octroi de l'asile.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
### ÉTAT CONDENSÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars 2014 (dollars)

| | 2013-2014 | 2012-2013 | Écart (2013-2014 moins 2012-2013) |
|---|---|---|---|
| Total des passifs net | 14 453 000 | 24 442 000 | (9 989 000) |
| Total des actifs financiers nets | 5 157 000 | 11 895 000 | (6 738 000) |
| Dette nette de l'organisation | 9 296 000 | 12 547 000 | (3 251 000) |
| Total des actifs non financiers | 15 099 000 | 18 972 000 | (3 873 000) |
| Situation financière nette de l'organisation | 5 803 000 | 6 425 000 | (622 000) |

La baisse du total des actifs non financiers est liée à l'amortissement des systèmes opérationnels.

## ÉTATS FINANCIERS

Vous trouverez les états financiers[vi] sur le site Web de la CISR.

## TABLEAUX DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les tableaux de renseignements supplémentaires[vii] énumérés dans le *Rapport sur le rendement de 2013-2014* se trouvent sur le site Web de la CISR.

- Stratégie organisationnelle de développement durable
- Vérifications internes et évaluation

## DÉPENSES FISCALES ET ÉVALUATIONS

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[viii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

# SECTION IV
# Coordonnées de l'organisation

Pour obtenir plus d'information, consultez le site Web de la CISR[ix] ou communiquez avec la CISR en accédant à la page Contactez-nous[x] ou en lui écrivant à l'adresse suivante :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto — Édifice Canada
344, rue Slater, 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1

## ANNEXE : DÉFINITIONS

**architecture d'alignement des programmes :** Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

**cadre pangouvernemental :** Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

**cible :** Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**crédit :** Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

**dépenses budgétaires :** Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

**dépenses non budgétaires :** Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses prévues :** En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

**équivalent temps plein :** Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

**indicateur de rendement :** Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**plan :** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**priorité :** Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**programme :** Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

**programme temporisé :** Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**rapport ministériel sur le rendement :** Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

**rapport sur les plans et les priorités :** Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

**production de rapports sur le rendement :** Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**rendement :** Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**résultat :** Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat stratégique :** Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**résultats du gouvernement du Canada :** Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

**Structure de la gestion, des ressources et des résultats :** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

# NOTES DE FIN DE DOCUMENT

i. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/index.html.

ii. *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2010_8/page-1.html.

iii. *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2012_17/page-1.html.

iv. Cadre pangouvernemental, http://www.sct-tbs.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

v. *Comptes publics du Canada*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html.

vi. États financiers, http://www.cisr-irb.gc.ca/Fra/BoaCom/pubs/Pages/EtaFinSta1314.aspx.

vii. Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.cisr-irb.gc.ca/Fra/BoaCom/pubs/Pages/DprRmr1314.aspx.

viii. *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.

ix. Site Web de la CISR, http://www.cisr-irb.gc.ca.

x. Contactez-nous, http://www.cisr-irb.gc.ca/Fra/contact/Pages/index.aspx.